



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tatoueurs clandestins - Renforcement des contrôles

Question écrite n° 26455

Texte de la question

M. Benoit Potterie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances au sujet de la multiplication des tatoueurs exerçant leur activité de manière illégale. L'émergence des réseaux sociaux a permis à de nombreux tatoueurs clandestins de se constituer une clientèle *via* internet, sans se déclarer et sans ouvrir de salon. Ils sont nombreux, sur l'ensemble du territoire, à exercer clandestinement et dans des conditions sanitaires non réglementaires. Ces tatoueurs clandestins mettent par ailleurs en difficulté les tatoueurs légalement installés, en créant une situation de concurrence déloyale. Il serait pourtant facile d'effectuer des contrôles puisque la majorité de ces tatoueurs clandestins font la promotion de leur activité *via* les réseaux sociaux, notamment Instagram, et seraient donc faciles à identifier. Dans ce contexte, il l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour renforcer la lutte contre ces pratiques illégales.

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26455

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 968

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)